

L'emploi du masculin fait encité

Les cadres résidant à Genève élus dans des instances statutaires de coMedia ont voulu qu'une assemblée des affilié-e-s mandatent certains d'entre-eux au sein d'un groupe de travail dans le but d'évaluer l'«avenir pour coMedia», et de rédiger des propositions permettant de renforcer le syndicalisme dans ses secteurs de prédilection.

Sans se prononcer sur les propositions de réorganisation dont sont saisies les instances, il nous a semblé indispensable de suggérer l'adoption de processus organisationnels qui dégagent de nouvelles légitimités au vu des divisions du travail consécutives ces dernières années à l'introduction de nouvelles technologies et de nous conditions de production et d'extraction du profit capitaliste.

Dès lors, nous proposons ici aux camarades de coMedia-GE de préparer la convocation d'une

Assemblée genevoise des personnes en formation ou compétentes dans les métiers participant à la création du contenu, de la mise en forme, de la visualisation, de l'impression, de l'apprêt et de la diffusion du Texte, de l'Image et du Son (TIS).

L'ordre du jour de cette assemblée pourrait être constitué de

- I présentation des syndicats existants et actifs dans la branche, avec explication sur les spécificités communément admises entre eux et à partir desquelles ils tentent d'organiser les travailleuses et travailleurs.
- II présentation des raisons principales ayant conduit à la convocation de l'assemblée TIS, soit
 - ii-1 Créer une organisation locale de branche économique capable d'exercer les contraintes nécessaires sur les employeurs pour qu'ils respectent leurs salariés, satisfassent leurs besoins en terme de rémunération, de formation, de sécurité au travail et leur expression sur la façon ou les moyens d'entreprendre.
 - ii-2. Identifier les besoins des travailleurs dans chacun des secteurs de production de biens ou de services de la branche et désigner parmi ceux qui leur sont communs, les priorités de réalisation ou de prise en compte.
 - ii-3. Constituer les structures de représentation qui permettront à la délégation des pouvoirs de s'organiser et de réaliser les objectifs arrêtés par les travailleurs de la branche, soit les **Conseil TIS**. Ceux-là pourront avoir pour socle d'investissement, par exemple, des collectifs au niveau l'entreprise, de la compétence professionnelle, de la capacité ou l'attente des concernés vis-à-vis de la société civile.
- III Présentation des objectifs minimums d'une mise en commun des capacités techniques et logistiques des syndicats ayant participé à la convocation de l'assemblée TIS, avec notamment
 - iii-1. En matière de formation professionnelles, identification et inventaire des qualifications ou compétences utiles au sein de chacun des secteurs de la branche.
 - iii-2. Validation des savoir-faire et compétences, au mieux de façon tripartites, ou simplement paritaires avec la contribution des institutions publiques ou privées de formation.

- iii-3. Organisation d'une bourse du travail avec annonce des disponibilités et publication des emplois à pourvoir.
- iii-4. Constitution des centres de liaison utiles aux Conseils TIS.
- iii-5. Adhésion aux syndicats existants, à tout le moins participation aux frais de publications des instances TIS, qu'elles soient imprimées ou immatérielles et informatiques.

La préparation de l'assemblée TIS devrait comprendre les étapes suivantes avec un compte à rebours de 9 mois :

- a) présentation du projet aux sections genevoises du SSM, Communication, SYNA, SIT, UNIA ;
- b) rencontre bilatérales ou multilatérales avec les délégations des syndicats intéressés pour évaluer les disponibilités de politiques syndicales et techniques,
- c) communication vers les personnes physiques et morales concernées avec présentation du projet, dont l'ordre pourrait être
 - 1. membres des syndicats impliqués dans le processus
 - 2. employeurs concernés
 - 3. presse et média
 - 4. tractage sur les lieux de travail concernés, avec appel à inscription auprès des centres de liaisons provisoires désignés par les syndicats
 - 5. convocation publique dans la presse et par les réseaux constitués

Lors de l'assemblée TIS, il s'agirait d'expliquer qu'en ce qui concerne la constitution des Conseils TIS, celle-ci sera en outre impulsée et soutenue par les organisations syndicales intéressées au projet, avec un effort particulier pendant 3 mois, afin permettre, à ce terme, la première **Réunion plénière des Conseils TIS**, laquelle aura pour tâche notamment

- d'établir la carte géographique de leur création et identification des absences ;
- d'agréger les Conseils TIS par centre de liaison des secteurs de la branche et détermination de la domiciliation physique de chacun d'entre-eux ;
- de fixer le calendrier des travaux des Conseils TIS et de leurs réunions plénière.

La réussite de cette expérience dépendra principalement de la capacité des cadres des syndicats locaux à susciter la coalition des travailleurs concernés et à adapter leurs stratégies de politiques contractuelles dans cette nouvelle dimension.

Cela étant, nul ne peut écarter l'hypothèse que les instances TIS dégageront des activités qui – à terme – pourraient exiger la constitution d'une nouvelle organisation syndicale, en conservant ce qui leur est adapté et rejetant ce qui sera devenu inutile...

Claude REYMOND, le 23 janvier 2005